

Groupe de réflexion "Avenir financier de la paroisse" Rapport intermédiaire à l'intention de l'Assemblée de paroisse du 11 novembre 2015

1. Composition du groupe
2. Séances
3. Mandat
4. Etat des travaux du groupe
5. Conclusion

1. Composition du groupe

Pierre Hirschy (président), Julien Bühler, Henri Dubois, Véronique Mascher-Frutschi, E. Muller-Renner (dès le 1^{er} octobre 2015), Nicole Rochat, Maxime Rawyler, Pierre-Alain Rohrbach, Claude Waelti, Laurent Huguenin

2. Séances

Le groupe s'est réuni 14 fois entre le 15 mai 2014 et le 1^{er} octobre 2015.

3. Mandat

Le groupe ayant reçu un mandat assez large de la part du Conseil de paroisse, il l'a précisé comme suit dans sa première séance :

"Le groupe va se pencher essentiellement sur la question financière très préoccupante : les déficits sont énormes, causés principalement par les frais d'entretien des bâtiments. Il s'agit donc de savoir s'il serait possible de renoncer à certains bâtiments ; et quels sont les besoins."

Le 26 février 2015, le Conseil paroissial a précisé le mandat : "le centre paroissial se doit d'être un "outil" de rassemblement paroissial et en même temps d'ouverture, d'accueil de toute personne, pensant en particulier aux personnes qui ont pris de la distance avec l'Eglise. Le centre paroissial doit donc venir servir la mission paroissiale et être adaptable aux besoins actuels et futurs. Le centre paroissial doit permettre :

- le regroupement de différents locaux paroissiaux ;
- d'avoir un accueil convivial et chaleureux ;
- l'accès aux personnes handicapées tant dans leur mobilité qu'au plan de la vue et de l'ouïe, avec les adaptations utiles. Cet accès est aussi à offrir au niveau du temple ;
- le rassemblement sous le même toit des différentes générations ;
- le rassemblement de 100 personnes au moins dans une même salle et des travaux en petits groupes ;
- la location de certains de ces locaux.

Le centre paroissial doit être proche :

- d'un temple ;
- des transports publics ;
- des places de parc." (document Pierre Briner, point 2, juillet 2015)

4. Etat des travaux du groupe

Le groupe s'est donc penché sur l'état des finances de la paroisse, qui accusent chaque année un déficit de plus de fr. 100'000.- ; soit, depuis les dix ans qu'existe EREN 2003, une perte de plus de **un million (fr. 1'000'000.-) de francs**. Il a constaté rapidement que ces pertes douloureuses sont provoquées essentiellement par le coût important de l'entretien des nombreux bâtiments dont la paroisse est pro-

priétaire. Si la paroisse souhaite résorber ces déficits, elle doit adapter son infrastructure à ses moyens.

Les moyens à disposition de la paroisse ont énormément diminué, fondamentalement parce qu'il n'y a plus autant de bénévoles dans notre Eglise. Les collectes des cultes sont en grande partie utilisées pour le traitement des organistes ; le nettoyage et l'entretien courant des temples et cures, auparavant assumé par des bénévoles, a été confié à des professionnels.

Suite à la décision de l'Assemblée de paroisse de vendre le temple de l'Abeille, prise le 5 mai 2015, le groupe a poursuivi ses travaux. Comme mentionné dans le rapport du 18 novembre 2014 à l'Assemblée de paroisse, il s'agit de réaliser un double but : ramener les finances à l'équilibre et recentrer la communauté paroissiale, dans le but de la rendre plus vivante, pour favoriser la rencontre et le partage dans un lieu plus agréable à vivre.

Le groupe a débattu longuement, et la plupart de ses membres se sont impliqués dans des rencontres et des recherches. Citons deux rencontres avec des membres du Conseil synodal, des rencontres avec des responsables de l'Eglise évangélique libre, avec des responsables de l'Eglise du Réveil, avec des acousticiens (pour le Grand Temple), avec des représentants de l'Agence immobilière Foncia, avec l'architecte communal, avec des membres du Bureau d'architecture Julien Dubois, avec M. Claude-Alain Jaquet, d'Adlatus (voir ci-dessous), avec M. Radicchi, avec un spécialiste en installations d'ascenseurs, avec des représentants de Pro Infirmis, avec des délégués des Monuments et sites du canton de Neuchâtel.

Toutes ces rencontres avaient pour but de juger de la faisabilité du projet : membres du Conseil synodal pour un éventuel échange Cure – Presbytère, éventuelle vente du temple Farel à l'Eglise évangélique libre ou à l'Eglise du Réveil, Foncia pour transformer Numa-Droz 75 en un immeuble de rapport, l'architecte communal et les Monuments et sites pour savoir comment les bâtiments pourraient éventuellement être transformés, etc.

En outre, le groupe a jugé opportun de faire appel à un expert extérieur, une personne neutre pas impliquée émotionnellement, ayant des compétences reconnues dans la gestion et les besoins en locaux. M. Pierre Briner, d'Adlatus, Réseau d'expérience et de compétences, a bien voulu mettre ses talents, son expérience et son temps à disposition. Après avoir rencontré le groupe, à plusieurs reprises, après avoir effectué des visites dans les différents lieux (Numa-Droz 75, locaux de la paroisse allemande, Presbytère et Temple Farel, Cure et Grand Temple), après une consultation écrite sous forme d'évaluation de la qualité des locaux par les membres du groupe, il a rédigé un rapport qui a été débattu au sein du groupe, en sa présence, le 24 août 2015. Ce rapport est à disposition.

5. Etat de la réflexion

Pour le groupe, certains points sont acquis : déplacement du secrétariat dans le nouveau centre paroissial, Presbytère-Farel ou Cure-Grand-Temple ; transformation des locaux du secrétariat et du COD en appartements pour en faire un immeuble de rapport.

En cas de nécessité (manifestation importante par exemple), il pourrait être nécessaire de louer une grande salle.

Demeure aussi acquis le fait que le temple Saint-Jean demeure en activité. A terme, la paroisse pourrait ne conserver qu'un seul lieu de vie, mais il s'agit de procéder par étapes.

Pour réaliser des économies, pour se recentrer, la paroisse devrait donc renoncer soit au Presbytère - Farel, soit à la Cure - Grand Temple. Chacune des deux

solutions présente des avantages et des inconvénients. On les trouve énumérés ci-dessous.

Cure – Grand Temple		Farel – Presbytère	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<u>Temple</u> Peu coûteux, une partie des frais étant à la charge de la commune (chauffage, conciergerie, tour propriété de la Commune).	<u>Temple</u> Temple peu adapté à la spiritualité d'aujourd'hui, trop solennel, froid. Aménagements possibles pour plus de convivialité.	<u>Temple</u> Le temple est facilement modulable. Il est imaginable d'y installer des cloisons mobiles, on peut aisément y servir des repas.	<u>Temple</u> Le temple est à la charge complète de la paroisse.
	Centre historique de la paroisse.	Intérieur pas classé, transformation intérieure facile.	Des travaux d'entretien importants devront être entrepris prochainement.
	Bâtiment classé, pas transformable. Mais intérieur modulable.	La paroisse peut décider de sa vente.	
	La paroisse ne peut pas le vendre.	Temple et cure sur la même parcelle. Proximité de la Salle Saint-Louis	
Accès handicapés possible sans grands travaux	Route entre le temple et la cure		Accès handicapés : travaux importants
<u>Locaux</u> Installation relativement facile d'un ascenseur à l'intérieur du bâtiment	<u>Locaux</u> Certains locaux sombres, problème d'humidité	<u>Locaux</u> Locaux paroissiaux agréables dans l'ensemble	<u>Locaux</u> Ascenseur : installation peu probable et coûteuse à l'extérieur (contrainte architecturale)
Beaucoup de surfaces à disposition			Un peu moins de surfaces à disposition. Beaucoup de demi-étages, ce qui complique les travaux
	Très mal insonorisés		Très mal insonorisés
	Achat à l'EREN		Vente à l'EREN

6. Conclusion

Les points obtenus pour chacune des deux solutions, dans le cadre de l'évaluation d'Adlatus, n'ont pas permis de privilégier une solution plutôt que l'autre. Les avantages et les inconvénients s'équilibrent à peu près, selon qu'on met l'accent sur tel ou tel avantage, ou sur tel ou tel inconvénient. De ce fait, le groupe est partagé.

Cependant, les avantages et les inconvénients mentionnés ci-dessus n'ont pas

tous valeur égale. La finance doit-elle jouer un rôle déterminant dans le choix ? Que dire de la convivialité ? Qu'attendent les jeunes de la paroisse ? Quel est l'avenir possible de notre Eglise ? Où en sera-t-elle dans vingt ans ? Il est difficile pour le groupe d'y voir clair. Mais dans tous les cas, il devra proposer un choix lucide à l'Assemblée de paroisse.